Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 21 novembre 2021

Association: Horizon EFREI

Adresse: 22 avenue Laplace, 94110 Arcueil

Le 21 novembre 2021 à 22h30, les fondateurs de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive au 22 avenue Laplace, 94110 Arcueil.

Sont présents:

- Nada NADIRE, domiciliée au marocaine ;
- Guillaume GOMEZ, domicilié au Gomes de la communité française;

L'Assemblée Générale désigne Ivan STEPANIAN en qualité de Président de séance et Nada NADIRE en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des présents le projet de Statuts de l'Association.

Puis il rappelle que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'Association;
- Présentation du projet de Statuts;
- Adoption des Statuts;
- Désignation des premiers Membres du Conseil d'Administration;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le Président de séance expose les motifs du projet de création de l'Association et commente le projet de Statuts. Il ouvre la discussion :

"Nous constituons l'Association Horizon EFREI pour accomplir nos objectifs : développer la collaboration étudiante dans notre école, initier et soutenir des projets collaboratifs d'étudiants ou impactant les étudiants de l'école d'ingénieurs EFREI PARIS."

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale a pu continuer. La Secrétaire de séance met successivement aux voix les délibérations suivantes.

- 1ère délibération: Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité la création de l'Association dénommée Horizon EFREI dont le siège est au 22 avenue Laplace, 94110 Arcueil (en attente de l'accord de son transfert dans les locaux de l'Association EFREI PARIS) et dont l'objet est le suivant: développer la collaboration étudiante dans notre école, initier et soutenir des projets collaboratifs d'étudiants ou impactant les étudiants de l'école d'ingénieurs EFREI PARIS.
- 2e délibération : Après avoir entendu la lecture du projet de Statuts, les membres de l'Assemblée Générale décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des Statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent Procès-Verbal.
- **3e délibération :** Le Président de séance rappelle que conformément aux Statuts qui viennent d'être approuvés, le Conseil d'Adminstration (ou Bureau) est composé d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale Constitutive désigne ainsi, en qualité de premiers membres du Conseil d'Adminstration :
 - Ivan Thomas Maximilien Esmer STEPANIAN, domicilié au Président;
 Nada NADIRE, domiciliée au Président;
 Guillaume GOMEZ, domicilié au Présorier;
 David Michael GORGETTE, domicilié au Présorier;
 - nationalité française en tant que Vice-Président;
 Elliot Théo Lucas MAISL, domicilié au El
- **4e délibération :** Les Membres de l'Assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent Procès-Verbal (avec les Statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'Association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Arcueil, le 21/11/2021.

Les Membres du Conseil d'Adminstration ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Ivan STEPANIAN, Président Lu et approuvé, le 21/11/2021

✓ I.S.

Guillaume GOMEZ, Trésorier Lu et approuvé, le 21/11/2021 • **☑** G.G.

Nada NADIRE, Secrétaire Générale Lu et approuvé, le 21/11/2021

• ✓ N.N.

David GORGETTE, Vice-Président Lu et approuvé, le 21/11/2021

• ✓ D.G.

Elliot MAISL, Vice-Président Lu et approuvé, le 21/11/2021

• **☑** E.M.